



Testament : légataire universelle

Par **beyis**, le **20/06/2009** à **11:03**

Bonjour, faire son conjoint légataire universel, serait le leg le plus avantageux ? quel son les obligations (%) en cas de vente pour ne pas lésé les enfants ? Nous avons 2 enfants, peut on avantager un enfant, quel % ? Merci de votre aide Très cordialement

Par **Tisuisse**, le **20/06/2009** à **13:42**

Bonjour, Etre légataire universel c'est, si mes souvenirs sont justes, recevoir la totalité des biens, en pleine propriété, qui appartaient au défunt. Vous avez des enfants, le conjoint survivant ne saurait, en aucune façon, devenir légataire universel. En effet, les enfants sont des héritiers réservataires et nul, même par testament, ne peut leur retirer ce droit. Maintenant, quand à favoriser un enfant par rapport à l'autre enfant, c'est possible mais voyez votre notaire, lui, vous expliquera tout ça.

Par **Marion2**, le **20/06/2009** à **14:13**

Bonjour Tisuisse, J'ai pensé que beyis voulait parler de la communauté universelle, qui malheureusement pénalise les enfants puisque le survivant peut vendre et dépenser tous les biens de la communauté sans que les enfants interviennent.

Par **beyis**, le **20/06/2009** à **16:13**

Merci pour votre aide, c'est vraiment pas ce que nous cherchons, ce sera plutôt une donation entre époux
Cordialement